Un dispositif de santé inédit expérimenté à Angers

Angers accueille une expérimentation inédite pour le retour à domicile après hospitalisation. Le dispositif Relai propose un accompagnement complet dans l'attente des soins sur le long terme.

Le Courrier de l'Ouest
Florian PICHET
Publié le 17/07/2023 à 16h55

Le retour a domicile et la reprise d'autonomie seront facilités par le dispositif Relai | ARCHIVE CO – JOSSELIN CLAIR

L'expérimentation est inédite en France. Angers et Besançon sont les deux villes pionnières des **« équipes prêtes à partir »**, un dispositif d'accompagnement à domiciles des sorties d'hospitalisation. **« Une super opportunité ! »**, pour Antoine Masson, directeur général d'Anjou accompagnement, **« mais on a dû insister lourdement pour que ce dispositif voie le jour, et à Angers »**, ajoute-t-il.

Entre accompagnement et autonomie

« En général, les sorties d'hospitalisations se passent bien. Mais quand ce n'est pas le cas, cela pose problème », confie Antoine Masson. Selon la DGOS, direction générale de l'offre de soins, 33 % des ré-hospitalisations des personnes âgées de plus de 75 ans peuvent être évitées. Le système, nommé **« Relai »** à Angers, entre en jeu pour **« offrir un meilleur accompagnement mais aussi faire retrouver de l'autonomie au patient »**.

Concrètement, le dispositif est proposé aux patients du CHU d'Angers ayant besoin d'un accompagnement chez eux, après hospitalisation et dans l'attente de soins à long terme. Ensuite, l'équipe de huit personnes, composées majoritairement d'auxiliaires de vie et d'aides-soignantes, propose des services variés au patient, sept jours sur sept et de 7 heures à 21 heures. **« Cela va de l'aide à faire les courses à la toilette ; de l'aide technique à l'aménagement du domicile ; des soins infirmiers à la prévention de la perte d'autonomie ; mais aussi anticipation des prises en charge à suivre, le soutien administratif et l'aide aux familles »**, explique l'équipe de Relai. Le tout, entièrement financé par l'Assurance maladie.

Le relais vers les autres services d'aides et le travail vers un retour à l'autonomie est très important puisque le dispositif ne fait que transition. Il s'applique sur cinq, dix, quinze voire trente jours et facilite ensuite le passage à un accompagnement sur le long terme.

Des personnes fragiles, isolés

Sans ce dispositif exclusif, beaucoup de patients sortent de l'hôpital sans aides immédiats et doivent avancer les financements de ces aides quand elles arrivent. **« Relai permet d'accompagner ces personnes hors radar, qui sont souvent fragiles et isolées »**, explique Marie-Reine Tillon, présidente de l'Una, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles.

Neufs patients ont déjà pu bénéficier de Relai à Angers, depuis le lancement le 5 juin. **« Ces personnes ont en moyenne 83 ans, avec une dépendance importante et restent souvent au moins quinze jours avec nous »**. Le dispositif est prévu pour accompagner deux cents personnes par an.

L'innovation a été élaborée dans le cadre de l'Article 51, dont l'objectif est la promotion de l'innovation en Santé. Il est expérimenté pendant trois ans et, si les résultats sont concluants, il devrait s'étendre sur le territoire national ces prochaines années.